

## Covid-19

### **L'Observatoire national de la présence postale aux côtés du Groupe la Poste**

**L'Observatoire national de la présence postale (ONPP) que j'ai l'honneur de présider, s'associe aux efforts que le Groupe La Poste met en œuvre pendant la crise sanitaire pour assurer la continuité et l'accessibilité au réseau postal sur tout le territoire. Sous son égide, 94 Commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT), instances de concertation composées d'élus et d'interlocuteurs postaux, se sont réunies sur l'ensemble du territoire entre le 2 et le 4 avril 2020 avec pour ambition d'adapter le maillage postal territorial au contexte sanitaire actuel.**

#### **L'ONPP et les CDPPT mobilisées aux côtés du Groupe La Poste**

Réuni le 31 mars 2020, l'ONPP a décidé d'assurer la continuité de ses travaux pendant toute la période de crise sanitaire.

Il a souhaité que toutes les CDPPT se réunissent avant le lundi 6 avril. Prenant en compte les dispositions de confinement, de sécurité des usagers et des postiers, elles ont analysé les mesures adoptées par La Poste et ses partenaires, relatives à l'accès aux services postaux dans chaque département, permettant dans ces circonstances exceptionnelles d'adapter le maillage territorial, conformément aux principes prévus à l'article 6 de la Loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée.

#### **Des réflexions pour un renforcement de la présence postale**

L'Observatoire a encouragé toutes les mesures permettant la garantie de la sécurité sanitaire pour les agences postales et les relais commerçants qui continuent à exercer l'activité postale pendant cette période. A ce titre, le **financement de dispositifs de protection pourra être engagé avec le concours du fonds de péréquation postale**. Le Groupe La Poste s'est engagé à tout mettre en œuvre afin de fournir des masques et du gel hydroalcoolique aux collectivités et commerçants qui assureront l'activité postale dans leurs points de contact.

L'Observatoire a souhaité que les CDPPT analysent toutes les possibilités de réouverture des points de contact, dans le respect absolu des conditions sanitaires et en priorisant ceux qui peuvent assurer le service de retrait d'espèces pendant la période de versement des prestations sociales.

A l'occasion des CDPPT, les élus ont exprimé massivement leur souhait de renforcement de la présence postale territoriale et leur engagement aux côtés de La Poste et des milliers de postiers qui assurent quotidiennement des missions essentielles. Les budgets nécessaires aux dépenses permettant le respect des règles sanitaires ont été votés. Le dialogue territorial a été également engagé dans tous les départements d'Outre-Mer.

#### **Une mobilisation historique**

L'Observatoire remercie l'ensemble des élus pour leur mobilisation historique. L'Observatoire s'engage pour assurer dans la durée la continuité de la contribution de La Poste à l'aménagement et au développement des territoires. Il se réunira à nouveau le 9 avril 2020 pour faire un point sur l'évolution de l'organisation des services postaux et le bon déroulement des services en lien avec le versement des prestations sociales. Il se réunira régulièrement et veillera à la bonne application des dispositions adoptées.

La continuité des travaux des CDPPT est également assurée pendant toute la période de crise sanitaire.



Observatoire National de la Présence Postale

*L'Observatoire national de la présence postale est une instance de gouvernance nationale qui pilote la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste. Composée de représentants de l'Etat, de l'AMF, de La Poste, de la Commission supérieure du numérique et des postes, de l'ADF et de Régions de France, l'Observatoire précise les modalités d'application du fonds de péréquation postale et assure le suivi de la mise en œuvre des dispositions du contrat de présence postale territoriale 2020-2022. L'Observatoire a également un rôle d'évaluation, de prospective et de promotion des solutions innovantes notamment dans le champ de la présence postale dans les territoires, de la mutualisation de l'offre de services et de l'accompagnement des usages numériques. Il porte aussi la réflexion permettant de répondre à d'éventuelles évolutions législatives et réglementaires.*